





TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES À L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

## « FORMULAIRE TYPE ENTREPRISES DE DEMANDE D'UN ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO INDIVIDUEL PERFORMANCE GLOBALE – MÉTROPOLE »

APPLICABLE À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur qu'elle a pris connaissance de l'étude thermique ou de l'audit énergétique et que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique ou de l'audit thermique pour atteindre la performance indiquée.

L'entreprise certifie qu'elle dispose du signe de qualité RGE pour les travaux qu'elle réalise. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant non justifié des travaux.

### Caractéristiques des travaux

Nature des travaux réalisés :

Coût total éligible revenant au logement \* =

TTC

Nom de l'entreprise :

N° SIRET :

Fait à :

le

Signature

Nature des travaux réalisés :

Coût total éligible revenant au logement \* =

TTC

Nom de l'entreprise :

N° SIRET :

Fait à :

le

Signature

Nature des travaux réalisés :

Coût total éligible revenant au logement \* =

TTC

Nom de l'entreprise :

N° SIRET :

Fait à :

le

Signature

Nature des travaux réalisés :

Coût total éligible revenant au logement \* =

TTC

Nom de l'entreprise :

N° SIRET :

Fait à :

le

Signature

\* À remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété